

Délibération n°2021-59

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 24 juin 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Madame l'agent comptable entendue,

a délibéré :

Objet : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit des créances non recouvrables d'un montant de 13 679.91 euros)

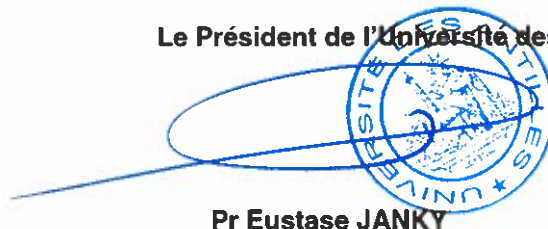
Résultat du vote :

Membres en exercice : 29	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, conformément aux tableaux joints en annexe, sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 25 juin 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

EXERCICE	MONTANT	OBJET	DEMARCHES EFFECTUEES AUX FINS DE REMBOURSEMENT						
			03/12/20	23/02/21	29/04/21				Montant inférieur au seuil de poursuite
2019	167,00 €	Non paiement des droits universitaires prélèvement : Médecine	03/12/20	23/02/21	29/04/21				Montant inférieur au seuil de poursuite
	109,00 €	Non paiement des droits universitaires prélèvement : M1 Biologie	03/12/20	23/02/21	29/04/2021				Montant inférieur au seuil de poursuite
	167,00 €	Non paiement des droits universitaires prélèvement : Médecine	03/12/20	23/02/21	29/04/21				Montant inférieur au seuil de poursuite
	167,00 €	Non paiement des droits universitaires prélèvement : Médecine	03/12/20	23/02/21	29/04/21				Montant inférieur au seuil de poursuite
	777,00 €								

4112		DEMARCHES EFFECTUEES AUX FINS DE REMBOURSEMENT				
EXERCICE	MONTANT	OBJET				
2015	400,00 €	Titre N° 23/2015 frais de formation : DAEU A de Mme Béatrice CARD Non paiement des	04/05/18	30/07/18	27/01/20	Organisme public, impossibilité de procéder à une saisie bancaire.
	400,00 €					

EXERCICE		MONTANT		OBJET		DEMARCHES EFFECTUEES AUX FINS DE REMBOURSEMENT			
2014		2 376,15 €		Titre N° 93/2014 biodiversité marine dans le cadre de la mise en service du port de l'étang Z'Abricots (Solde)	Réalisation d'un état des lieux de la	11/05/ et 05/06/2015	18/04/16	21/01/20	Organisme public, impossibilité de procéder à une saisie bancaire
		14 994,00 €		Titre N° 80/2014 service entre le CAGI et Cap excellence - solde 30%	Convention de prestation de	05/10/17	13/08/18	21/01/20	Organisme public, impossibilité de procéder à une saisie bancaire: Prescription
		17 370,15 €							

		46329						
EXERCICE	MONTANT	OBJET	DEMARCHES EFFECTUEES AUX FINS DE REMBOURSEMENT					
2019	35,69 €	Trop perçu sur salaire : absence injustifiées	05/12/2019	17/02/2020	20/10/2020 08/12/2020	Pti avisé non réclamé	Recherche infructueuse	Montant inférieur au seuil de poursuite
	35,69 €							

		46329						
EXERCICE	MONTANT	OBJET	DEMARCHES EFFECTUEES AUX FINS DE REMBOURSEMENT					
2020	32,20 €	Trop perçu sur salaire	03/12/2020					Ne rembourse que le montant figurant sur sa fiche de paye et non celui du PLY de la DRFIP
	32,20 €							

		46329						
EXERCICE	MONTANT	OBJET	DEMARCHES EFFECTUEES AUX FINS DE REMBOURSEMENT					
2021	3 911,89 €	Trop perçu sur salaire	14/01/2021	09/02/2021				Demande de remise gracieuse le 27/02/2021.
	3 911,89 €							